

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 15 juin 2009 à 17h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le lundi 8 juin 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, LEROUX, THONG, PEYRELADE,
Messieurs DELAFOY, BLIN, CORRE, LISEMBART, POULAIN, GARNIER, HUBERT,
LEROY, PARIS, PLEUVRY, VINCENT

ABSENTS EXCUSES :

Mmes JOUGLET, NEON
MM. ALLETON, BRUNET, LENOBLE, LANELUC, GOYET

M. ALLETON a donné pouvoir à M. DELAFOY
M. LENOBLE a donné pouvoir à M. LISEMBART
M. LANELUC a donné pouvoir à M. CORRE
Mme JOUGLET a donné pouvoir à Mme PEYLERADE

Secrétaire de séance : M PLEUVRY

M. Le Maire précise qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :
- Contrat de Mme Pascale CHADAIGNE

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2009 est adopté à l'unanimité

I) Prolongation du délai de réalisation des conditions suspensives de la phase I

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la phase I du projet Family II une promesse de vente sous conditions suspensives a été signée le 17 décembre 2007 avec la Compagnie Retail Park-CRP. Il était convenu la réalisation des conditions suspensives dans les 18 mois au plus tard de la signature de la promesse de vente sous peine de caducité de celle-ci soit avant le 17 juin 2009.

La société SNC LE PRE LONG, qui se substitue à la compagnie RETAIL PARK CRP sollicite la prolongation du délai de réalisation desdites conditions suspensives jusqu'au 31 juillet 2009 avec la possibilité de signature de l'acte authentique au plus tard le 5 août 2009. Il est clairement indiqué que les autres clauses et conditions de la promesse demeurent sans changement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Accepte la prolongation du délai de réalisation desdites conditions suspensives jusqu'au 31 juillet 2009 avec la possibilité de signature de l'acte authentique au plus tard le 5 août 2009.
Adopté à l'unanimité.

I) Contrat de Mme CHADAIGNE Pascale

Monsieur le Maire informe que le Contrat Avenir de Mme CHADAIGNE Pascale se termine le 15 juin 2009. Afin de finir le travail de facturation concernant l'assainissement, le maire propose au Conseil d'établir un contrat du 16 juin 2009 jusqu'au 30 juin 2009 inclus à raison de 35h hebdomadaire avec Mme CHADAIGNE pour aider à ce surcroît de travail.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de travail pour besoin occasionnel correspondant.
Adopté à l'unanimité.**

II) INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. BLIN

1- Le terrassement du parking situé entre la salle polyvalente et la Route de Brette les Pins à démarrer lundi, il servira de base de vie aux entreprises pendant la durée des travaux (cabane de chantier, sanitaires...). Les travaux en tant que tels débuteront le mercredi 23 juin 2009, date à laquelle la déviation sera mise en service par le lotissement Taillis Pressoir.

M. CORRE

Un rassemblement de véhicules MAZDA a eu lieu dans le village samedi matin en présence des jeunes du Conseil des Jeunes. Des baptêmes se sont déroulés dans le bourg.

M. POULAIN

- ZAC des HUNAUDIERES : Le permis de construire de Chavigny est revenu avec un avis favorable. L'acte authentique est en cours de préparation et devrait être signé prochainement.

III) QUESTIONS DIVERSES :

Mme THONG - le Conseil des Jeunes a effectué une journée Eco- Citoyenne le 6 juin 2009 sur le « chemin de la chânaie ». L'opération a été un réel succès et il pourra être intéressant de la reconduire l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le mercredi 17 juin 2009.

Alain DELAFOY

Maire,